

CONSEIL MUNICIPAL DE CERNEX

Séance du Mercredi 15 Septembre 2010 à 20 h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Date de convocation : 09/09/2010

Présents :

MM. Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT, Rodolphe ADAM, Erwan BELLARD, Sasha JONES, Jean-François BLANDIN, Valérie HORCKMANS, William BURNET, Maryline DURET

Absents excusés :

- Frédéric MEGARD (procuration donnée à Josiane CHARRIERE)
- Christine DUBOIS (procuration donnée à Vincent TISSOT)

Absents non excusés :

- Yannick ANGLADE

La séance débute à 20h45.

1) Avenant au Contrat éducatif local :

Comme chaque année, Jeunesse et Sport demande à la Collectivité de confirmer son engagement d'activité pour le centre de Loisirs Picotin, afin d'obtenir la subvention de 2400 €, annuelle.

Vote POUR : 13

2) Livraison des repas avec Avenance :

Une nouvelle convention de livraisons de repas pour la cantine a été décidée pour l'année 2010/2011 avec Avenance. Le coût est resté identique à l'an passé.

Il serait souhaitable que la qualité des repas soit respectée, les enfants ne savent pas toujours ce qu'ils ont dans leur assiette.

Vote POUR : 13

3) Embauche d'une Adjointe d'Animation en CDD pour un surcroît d'activité :

Pour combler un arrêt maladie imprévu et à un accord d'un départ anticipé d'une animatrice démissionnaire, il a été décidé de faire un CDD pour une période de 2 semaines, du 30 Août 2010 au 15 Septembre 2010 afin de palier au manque de personnel pour la rentrée.

Vote POUR : 13

4) Embauche d'une Adjointe d'animation en CDD à temps plein :

Afin de combler le déficit d'heure de présence de la Directrice et l'absence pour congé maternité d'une animatrice, il a été décidé d'établir un contrat à durée déterminée, pour une période de 6 mois, renouvelable tant que l'animatrice remplacée ne sera pas de retour (Bafat obligatoire)

Vote POUR : 13

5) Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps plein :

Le CDD indiqué ci-dessus doit faire l'objet d'une création de poste étant donné que l'animatrice en congé maternité travaillait à 80 % et que l'adjointe d'animation remplaçante doit effectuer un temps complet.

Vote POUR : 13

6) Convention d'éclairage public :

Une convention avait été établie en 2003 avec l'entreprise Favre de Valleiry. De nouvelles conditions plus avantageuses ont été proposées, que ce soit sur les remplacements de matériel ou de réévaluation annuelle. Cette convention pourra être revue annuellement et reconduite 3 fois. Une éventuelle résiliation avec préavis de 3 mois avant le terme est stipulée au contrat.

Vote POUR : 9
CONTRE : 2
ABSTENTION : 2

7) Nouveau statut du Syndicat Mixte du Salève :

Suite à l'adhésion de plusieurs communes dont Cernex, par délibération du 22 juillet 2009 et de Communautés de Communes, le Syndicat Mixte doit modifier le texte des statuts et y insérer les nouveaux arrivants.

Vote POUR : 12
ABSTENTION : 1

8) Règlement Intérieur de Picotin :

Pas de modification majeure pour l'année scolaire 2010/2011, il a été éclaté le coût du repas et le coût de la pause méridienne.

Vote POUR : 13

9) Régularisation des loyers des appartements de l'école ou de la Mairie

Régularisation mensuelle pour la mairie de - 0.43 € et pour l'école de + 2.88 € selon le barème de l'INSEE.

Vote POUR : 13

10) Réhabilitation de l'aire de jeux de la Place

Plusieurs solutions ont été envisagées, surtout en ce qui concerne le sol. Les jeux seront reconsidérés et le sol peut être envisagé soit en enrobé soit pelouse synthétique. Le coût total de ce réaménagement s'élève à environ 37 000 € TTC. Une subvention est déjà prévue par l'ARPEC pour un montant de 5000 € et la CCPC devrait participer à environ 20 %. Le Sénateur Jean-Paul Amoudry y apportera également sa contribution, sans montant pour le moment, puisqu'il s'agissait de délibérer pour en faire la demande.

Vote POUR : 13

11) Travaux d'enfouissement des réseaux secs de la Motte :

Une étude d'enfouissement des réseaux secs de la Motte a été réalisée. Un plan joint définit les secteurs couverts. Géoprocess le Maître d'œuvre et le Syane (ex. Séleq 74) prennent en charge la mise en œuvre de ces travaux dès le 1^{er} trimestre 2011. Le budget envisagé pour la commune est de 356 447.14 € d'où il faudra déduire la participation de ERDF d'une partie de l'enfouissement de la moyenne tension (montant en attente d'être confirmé).

Vote POUR : 13

La séance est clôturée à 22h30

Fait à Cernex, le 21 septembre 2010

Le Maire,
Josiane CHARRIERE